

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

N° W19-507719

51468

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1307      Société : RAM  
 Actif       Pensionné(e)       Autre :  
 Nom & Prénom : KOUAME MOKHTAR  
 Date de naissance : 01/01/54  
 Adresse : 23 lot MARTINA Sidi MARROUF -  
CASA  
 Tél. : 0667341983      Total des frais engagés : 1533,00      Dhs

Cadre réservé au Médecin Dr. Mohamed EL YAKOUBI

Cachet du médecin : 
 Spécialiste des Maladies de  
 l'Appareil Digestif  
 11, Rue d'Agadir - Casa  
 Tél: 0522 20.94.85
   
 Date de consultation : 30 Nove 2020  
 Nom et prénom du malade : HARIS FATIMA      Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant  
 Nature de la maladie : Maladie chronique  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiqué les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.  
 Fait à : CASA      Le : 30/11/2020  
 Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

**MUPRAS**  
 15 DEC. 2020  
**ACCUEILLI**



Docteur Mohamed EL YAKOUBI

SPECIALISTE

des Maladies de l'Appareil Digestif  
Diplômé de la Faculté de Médecine  
de MONTPELLIER  
ECHOGRAPHIE - ENDOSCOPIE  
PROCTOLOGIE



الدكتور محمد اليعقوبي

إختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي  
خريج كلية الطب بمونبولي

الفحص بالصدى - التنظير الداخلي

أمراض الشرج والبواسير

Casablanca, le 30 Nove 2020

الدار البيضاء في

METEOSPASMYL® B 20 caps m

Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300

P.P.V. : 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA  
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca



49,47

1- Meteospasmyl 2 c/s  
2- Neofeton 160 y 1/2

ACTICARBINE 160 mg  
PPV 98DH80  
EXP 02/2023  
LOT 02029 2

3- Acticarbine y  
4- Curcul c/s

ACTICARBINE 70 MG Comp (84)  
PPV 46.90 DH SOTHEMA  
6118001 070015

ALY AL BOUDOL  
Siège Social Casablanca: 115, Rue de Sebti,  
Tél.: 05 22 86 04 68 - Fax: 05 22 86 04 67  
R.C.: Casa 252 331 - I.F.: 40464164

Lot: B181220002  
A consommer de  
préférence avant le: 12/2021  
PPC: 99,50 DH

5- Neza 20 G/4 : 1 bid. de 14  
1- le matin avant le petit déjeuner  
1- le soir au coucher

LOT 200702  
EXP 02/2022  
PPV 44.50DH

6- PYLERA Gélules  
- 3 j/s après le petit d  
- 3 j/s après le dîner

PYLERA® gélules  
Boîte de 1 flacon de 120.  
AMM N°281 DMP / 21 / NNP  
PPV : 803,00 DH  
Titulaire de l'AMM / Distributeur :  
SOTHEMA B.P.N° 127182 Bouskoura, MAROC  
6 118001 072262

après le dîner

1237/19

03 22 20 94 83 : الهاتف - الدار البيضاء - (مقابل السوق) - الأول - Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif

11, Rue d'Agadir - 1er Etage - (en face du Marché) - CASABLANCA - Tél. : 05 22 20 94 83 - Email : medelyakoubi@hotmail.fr